

Jean-Philippe Watbled
Université de la Réunion

Les « nouveaux mondes » et les langues : d'un dialecte néerlandais à la langue afrikaans

L'Afrique du Sud, ancienne colonie hollandaise, illustre parfaitement la notion de « nouveau monde ». La question des langues fait partie intégrante de son histoire tumultueuse. Cette question est d'autant plus intéressante en ce qui concerne ce pays, que de sa colonisation est née une nouvelle langue, ce qui n'est pas sans évoquer le phénomène de créolisation. Un « nouveau monde » a ainsi généré une « nouvelle langue » qui, résultant de la transformation d'un dialecte néerlandais, représente un cas particulièrement intéressant sur le plan linguistique et sur le plan politique. La langue néerlandaise a été en quelque sorte transportée au sud de l'Afrique au XVII^e siècle, et a ensuite évolué localement pour donner une langue structurellement très proche, mais distincte, appelée *Afrikaans* (« l'africain »), et qui est devenue par la suite (depuis 1925) l'une des langues officielles de la République d'Afrique du Sud. Ce parler, avec plus de 5 millions de locuteurs, est la langue maternelle d'environ 60% de la population blanche et de 80% de la population métissée (*Coloureds*).

Nous nous poserons la question du statut de cette langue, qui se caractérise notamment par la perte quasi totale de la morphologie verbale, trait typologique caractéristique de nombre de créoles. Dans cette optique, l'afrikaans serait-il au néerlandais ce que les créoles à base française sont au français ? Ou n'est-ce pas plus simplement la situation coloniale qui aurait accentué une dynamique déjà à l'œuvre historiquement en néerlandais, dynamique qui aurait été freinée aux Pays-Bas, en raison des différences sociolinguistiques ?

Langue et politique

Sur le plan politique, l'afrikaans est remarquable, eu égard à ses origines, en ce qu'il possède le statut de langue officielle, ce qui ne doit pas occulter la question des relations entre cette langue et l'apartheid, dans les faits et dans les représentations : l'afrikaans a en effet pu être perçu dans la seconde moitié du XX^e siècle comme la langue de l'apartheid. En effet, cette politique ségrégationniste a cherché à promouvoir l'afrikaans, l'imposant même dans les écoles noires, ce qui a provoqué les émeutes de Soweto en 1976. Cela a pu créer une sorte d'illusion : la coïncidence entre les intérêts des opposants à l'apartheid et ceux des partisans de l'anglais. La conséquence est que la communauté blanche de langue afrikaans a été sentie comme globalement responsable de la politique

de ségrégation, ce qui occulte la responsabilité de grands décideurs anglophones et leur soutien à l'apartheid¹.

La situation linguistique en Afrique du Sud

Les populations autochtones sont les San, les Khoikhoi et les Bantous², lorsqu'au XVII^e siècle la Compagnie des Indes Orientales cherche une escale entre l'Europe et l'Asie. En 1652, le Hollandais Jan van Riebeeck, accompagné de 90 hommes, débarque au Cap. C'est le début de la colonisation hollandaise et de l'histoire de l'afrikaans. On peut supposer que les colons hollandais ont ressenti dès la seconde moitié du XVIII^e siècle une perte d'identification avec l'Europe, ce qui a dû jouer un rôle crucial dans l'histoire de la langue.

Le peuplement et l'histoire de l'Afrique australe ont pour conséquence une situation linguistique actuelle particulièrement riche et complexe. On y trouve ainsi représentées plusieurs familles de langues, dont les principales sont : le khoisan, la famille Niger-Congo et la famille indo-européenne³.

Le khoisan, qui regroupe le khoi (autrefois appelé hottentot⁴) et le san (autrefois appelé bochimane⁵), est pratiquement éteint aujourd'hui.

Le bantou, branche de la famille Niger-Congo, comprend en Afrique du sud les langues suivantes : (i) le groupe nguni : zoulou, xhosa, swati, ndébélé ; (ii) le groupe sotho : sotho du nord, sotho du sud, tswana ; (iii) le tsonga ; (iv) le venda. À ces langues ayant acquis un statut officiel avec l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela, s'ajoutent celles qui avaient déjà ce statut, c'est-à-dire l'anglais et l'afrikaans, ce qui donne un total de onze langues officielles en Afrique du sud⁶.

Par ailleurs, la présence de la famille indo-européenne atteste bien que nous avons affaire à un « nouveau monde ». Elle est en effet richement représentée, par la branche germanique, avec l'anglais et l'afrikaans, ainsi que l'allemand, dans une moindre mesure ; par la branche indienne, avec le hindi, l'ourdou, le gujarati, entre autres ; par la branche romane, avec le portugais⁷.

Pour ce qui est du nombre de locuteurs, le zoulou arrive en tête (23,8%), suivi du xhosa (17,6%), de l'afrikaans (13,3%), du sotho du nord (9,4%), de l'anglais (8,2%), du tswana (8,2%) et du sotho du sud (7,9%)⁸.

¹ Sur ces questions, voir Paul Kathleen Heugh, « Recovering multilingualism », in Rajend Mesthrie (ed.), *Language in South Africa*, Cambridge University Press, 2002, p. 449-475.

² Ce terme est mal perçu en Afrique du Sud, lorsqu'il désigne les groupes de populations. Il est toléré pour la désignation des langues.

³ Voir Rajend Mesthrie, « South Africa : a sociolinguistic overview », in Rajend Mesthrie (ed.), *Language in South Africa*, Cambridge University Press, 2002, p. 11-26.

⁴ Ce sont les Khoikhoi que les Hollandais ont surnommé *Hottentots*, parce qu'ils étaient locuteurs d'une langue à clics. Le terme *hottentot* (< néerl. *hot-en-tot*), qui a désigné aussi la langue, évoque la notion de bégaiement. Il s'agit bien entendu d'une représentation erronée que se faisaient les Hollandais.

⁵ Le terme vient du néerlandais *bosjeman* (« homme de la brousse »), *bushman* en anglais.

⁶ Outre les langues officielles, il faudrait mentionner aussi un certain nombre de langues minoritaires, parmi lesquelles on compte, par exemple, le fanakalo, pidgin qui est essentiellement à base de zoulou et d'anglais : voir Ralph Adendorff, « Fanakalo: a pidgin in South Africa », in Rajend Mesthrie (ed.), *op. cit.*, p. 179-198.

⁷ On pourrait ajouter à ce tableau quelques minorités d'origine non africaine, dravidiennes ou chinoises par exemple.

⁸ Ce sont les chiffres fournis par Rajend Mesthrie, *op. cit.* Les autres langues ont un pourcentage inférieur à 5%.

Les langues sud-africaines : le khoisan

Les langues khoisan⁹ constituent la moins fournie des familles de langues africaines. La plupart sont soit en danger, soit en voie d'extinction, soit éteintes. Leurs systèmes phonologiques comptent parmi les plus complexes au monde, et leur morphosyntaxe est tout sauf rudimentaire.

Il s'agit de langues à clics¹⁰. Ce type phonétique très peu répandu sur la planète est limité à l'Afrique australe¹¹. Le terme *khoisan* permet en fait de regrouper les langues khoi et les langues san, sans que l'on sache exactement quel est leur degré de filiation. Ce terme permet aussi d'opposer ces langues aux langues bantoues sur le territoire sud-africain. En Afrique du sud, il semble bien qu'elles ne soient plus que très faiblement représentées, alors qu'il y avait sans doute entre 100 000 et 200 000 locuteurs khoi au milieu du XVII^e siècle, au moment de l'arrivée des colons hollandais¹². Cette histoire est donc avant tout celle d'une extinction : moins d'un siècle après l'arrivée de van Riebeeck, la langue khoi avait disparu¹³ d'Afrique du sud, et les membres de la communauté avaient adopté le néerlandais. Actuellement, les langues khoisan ne s'entendent plus guère qu'en Namibie et au Botswana.

Les langues bantoues en Afrique du Sud

Malgré la diversité linguistique de l'Afrique du sud, les langues officielles ont été limitées à l'anglais et au néerlandais jusqu'en 1925, date où l'afrikaans a remplacé le néerlandais dans cette fonction. Il faut attendre la fin de l'apartheid et le gouvernement de Mandela pour que les langues africaines de la famille bantoue s'ajoutent à l'anglais et à l'afrikaans, en acquérant à leur tour le statut de langues officielles.

Les Bantous¹⁴ ont rejoint les populations khoisan lors de migrations vers le sud, et se sont installés en Afrique australe probablement des centaines d'années avant l'arrivée des Européens, ce mouvement ayant pu commencer il y a 2500 ans. La dénomination des neuf langues bantoues reconnues officiellement masque en fait une très forte variation.

Les langues khoisan ont laissé des traces dans les langues bantoues. Outre des éléments lexicaux, il s'agit surtout de l'introduction des clics. Cela a dû se produire durant la préhistoire de l'Afrique du

⁹ Voir Tom Güldemann & Rainer Volsen, "Khoisan", in Bernd Heine & Derek Nurse (eds), *African Languages, An Introduction*, Cambridge University Press, p. 99-122.

¹⁰ Un clic (ou click) est une consonne d'articulation complexe, produite avec deux points de constriction simultanés : l'un à l'avant de la bouche, au niveau labial ou avec la partie antérieure de la langue, et l'autre au niveau du voile du palais. L'air est enfermé entre ces deux occlusions et son volume augmente par un abaissement et une rétraction de la langue, puis le relâchement de l'occlusion antérieure entraîne le mouvement de l'air vers l'intérieur, produisant une sorte de claquement. Voir Catford, *Fundamental Problems in Phonetics*, Edinburgh University Press, 1977, p. 72-73.

¹¹ Voir George N. Clements, "Phonology", in Bernd Heine & Derek Nurse (eds), *African Languages, An Introduction*, Cambridge University Press, p. 150.

¹² Voir Anthony T. Traill, in Rajend Mesthrie (ed.), *Language in South Africa*, Cambridge University Press, 2002, p. 27-49.

¹³ Anthony T. Traill, *op. cit.*, p. 31.

¹⁴ Voir Robert K. Herbert & Richard Bailey, "The Bantu languages: sociohistorical perspectives", in Rajend Mesthrie (ed.), *Language in South Africa*, Cambridge University Press, 2002, p. 50-78. Le terme *bantu* est composé du préfixe *ba-* et du thème nominal *-ntu*. Le préfixe est un marqueur de pluriel des noms ayant un référent humain, tandis que le *-ntu* désigne les représentants de cette classe. L'ensemble signifie donc finalement « les gens »

sud¹⁵. C'est le groupe nguni qui a été principalement affecté. Dans ces langues, la présence des clics est totalement intégrée aux systèmes, au point que 15% des items lexicaux du zoulou et du xhosa en contiennent (la majorité de ces termes ont une origine khoisan¹⁶). En outre, il faut savoir que la conséquence des emprunts est que le zoulou a enrichi son inventaire de consonnes de 17 unités, et le xhosa de 21 au moins¹⁷.

Du néerlandais à l'afrikaans

Le néerlandais, qui est l'un des membres du groupe germanique, plus précisément de sa branche orientale, est la langue officielle des Pays-Bas et l'une des trois langues officielles de la Belgique¹⁸, les deux autres étant le français et l'allemand. Il est plus proche de l'allemand¹⁹ que de l'anglais, sur le plan phonologique, lexical et morphosyntaxique, mais néanmoins avec des différences notables, puisqu'il partage avec l'anglais la perte quasi totale des déclinaisons, conservées en allemand. L'afrikaans, étant dérivé du néerlandais, peut donc être considéré comme une langue néo-germanique.

Pour ce qui est du lexique de l'afrikaans, Donaldson²⁰ indique qu'il est majoritairement d'origine néerlandaise. On dénombre aussi une certaine quantité de termes malais, tels que *piesang* (« banane »), *baie* (« beaucoup ») (< *banjak*), ainsi que portugais, mais l'apport des langues autochtones khoisan et bantoues est limité à quelques rares emprunts et interjections.

Sur le plan phonologique, les systèmes consonantiques du néerlandais et de l'afrikaans sont très proches. Quant au système vocalique de l'afrikaans, il est le produit d'une assez forte restructuration, mais n'est guère moins complexe que celui de la langue des Pays-Bas. L'afrikaans est d'ailleurs plus riche en diphtongues que le néerlandais.

Tout cela révèle bien que l'on n'a ici à l'œuvre absolument aucune tendance à la simplification habituellement attribuée aux langues créoles.

Nom et adjectif

Voyons à présent ce qu'il en est dans le domaine de la morphosyntaxe, en sélectionnant quelques points pertinents. Nous commencerons par le système nominal. Le néerlandais a perdu le système casuel (nominatif, accusatif, génitif, datif), mais l'opposition de nombre se signale par la flexion. Le principal marqueur de pluriel est le suffixe *-en* (prononcé *-e*) mais on a aussi des pluriels en *-s* : *straat* (« rue »), *straten* (« rues ») ; *winkel* (« magasin »), *winkels* (« magasins »). Le nom connaît le genre, avec les trois catégories masculin, féminin et neutre, mais pour l'article défini, ces trois catégories se

¹⁵ Robert K. Herbert, "The sociohistory of clicks in Southern Bantu", in Rajend Mesthrie (ed.), *Language in South Africa*, Cambridge University Press, 2002, p. 297-315.

¹⁶ Herbert, *op. cit.*, p. 299.

¹⁷ La thèse de Herbert (*op. cit.*) est que c'est un tabou linguistique au sein des communautés khoisan qui a entraîné ces emprunts phonologiques, lesquels auraient ainsi permis d'éviter la prononciation de certaines syllabes.

¹⁸ Pour la Belgique, cette langue est fréquemment appelée *flamand*, mais il s'agit d'un même idiome, désigné par les termes néerlandais *Nederlands* et *Vlaams*, le seul terme officiel étant le premier.

¹⁹ C'est plus particulièrement du bas-allemand que le néerlandais se rapproche.

²⁰ Voir Bruce Donaldson, "Afrikaans", in Ekkehard König & Johan van der Auwera (eds), *The Germanic Languages*, Routledge, New York & London, 1994, p. 503-504.

ramènent à deux possibilités : le genre commun (syncrétisme masculin/féminin, article *de*) et le neutre (article *het*)²¹. L'article indéfini, qui ignore le pluriel, est *een* quel que soit le genre.

Le système des démonstratifs repose en néerlandais sur trois oppositions : genre, nombre, proche ~ éloigné. Cela donne les termes suivants :

- genre commun, singulier ou pluriel : *deze* (proche), *die* (éloigné) ;
- genre neutre, singulier : *dit* (proche), *dat* (éloigné) ;
- genre neutre, pluriel : *deze* (proche), *die* (éloigné).

En afrikaans, le nom a gardé l'opposition de nombre, mais il a complètement perdu la catégorie du genre. Le pluriel a comme marqueur principal *-e*, et on a aussi des pluriels en *-s* : *straat* (« rue »), *strate* (« rues ») ; *winkel* (« magasin »), *winkels* (« magasins »).

Avec la disparition du genre, on a un seul article défini, hérité du démonstratif néerlandais *die*, employé au singulier et au pluriel : *die man* (« l'homme »), *die vrouw* (« la femme »), *die huis* (« la maison »)²². Le déterminant *die* assure également une fonction de démonstratif, signalée par un accent : *dié man* (« cet homme »). L'opposition proche ~ éloigné n'est qu'une option, et l'afrikaans a recours aux déictiques *hier* (« ici ») et *daar* (« là »), qu'il combine avec le démonstratif : *hierdie boek* (« ce livre-ci »), *daardie boek* (« ce livre-là »). L'afrikaans a aussi gardé *dit* comme pronom démonstratif et pronom personnel neutre de 3sg, qui peut être associé au verbe « être », pour dire « c'est » : *dit is 'n mooi land* (« c'est un beau pays »). L'article indéfini est *'n* (< *een*), prononcé comme l'article *a* anglais et sans nasale, contrairement à ce qu'indique la graphie : *'n huis* (« une maison »), *huise* (« des maisons »).

La formation de diminutifs est très productive en néerlandais²³. Le suffixe le plus simple est *-je*, mais il existe des variantes *-tje*, *-etje*, *-pje*. L'afrikaans a hérité de ce trait, qu'il a même accentué. Le suffixe a des variantes, tout comme en néerlandais : *-ie*, *-jie*, *-tjie*, *-etje*, *-kie*, *-pie*. Exemples : *boek* (« livre ») → *boekie* ; *hond* (« chien ») → *hondjie* ; *kat* (« chat ») → *katjie* ; *boom* (« arbre ») → *boompie*.

Comme en allemand, l'adjectif se présente en néerlandais sous sa forme de base en fonction prédicative : *de man is groot* (« l'homme est grand ») ; *de mannen zijn groot* (« les hommes sont grands »). L'adjectif épithète reste non fléchi, mais seulement si le nom est neutre, singulier, et que le syntagme en question est indéfini : *groen gras* (« de l'herbe verte »). Dans tous les autres cas, l'adjectif épithète prend le marqueur *-e* : *de grote man* (« le grand homme »).

En afrikaans, l'adjectif prédicatif est également non fléchi et l'adjectif épithète est fléchi, avec le suffixe *-e* : *die onderwyser is goed* (« le professeur est bon ») ; *'n goeie onderwyser* (« un bon professeur »). Mais à cela s'ajoutent des contraintes phonologiques qui ont pour conséquence que certains adjectifs ne connaissent pas la flexion.

²¹ Au pluriel, on a *de*, quel que soit le genre.

²² En néerlandais, on a *de* pour *man*, *vrouw*, mais *het* pour le neutre *huis*, par exemple.

²³ Voir par exemple William Z. Shetter & Esther Ham, *Dutch, An Essential Grammar*, Routledge, New York & London, 2007, chapitre 22.

En tout cas, les règles régissant la flexion adjectivale en afrikaans sont tout sauf simples, ce qui n'est pas en accord avec l'idée que l'afrikaans serait le produit d'une créolisation. Dans ce cadre, le « nouveau monde » linguistique ne va pas ici de pair avec une perte de complexité.

Le verbe

Nous allons à présent passer au domaine verbal, qui va nous fournir des données particulièrement intéressantes. Précisons en préambule que les pronoms personnels de l'afrikaans ont pour sources ceux du néerlandais²⁴, et que l'ensemble n'évoque pas la simplicité habituelle des langues créoles, même s'il est moins complexe que celui du néerlandais.

En néerlandais, la flexion verbale est proche de celle de l'allemand. Comme toutes les langues germaniques, cette langue a des verbes faibles et des verbes forts. Le paradigme du verbe *werken* (« travailler »), par exemple, comprend une forme de base utilisée pour l'impératif : *werk* ; un infinitif : *werken* ; un présent : *ik werk* (« je travaille ») ; un prétérit : *ik werkte* (« je travaillais »). Au présent et au prétérit, le verbe subit l'accord avec le sujet. Le participe passé du verbe faible régulier se forme à l'aide du préfixe *ge-* et d'un suffixe à dentale (*-t/-*) : *gewerkt*. Le verbe fort se caractérise par une mutation vocalique. Ainsi, le verbe *vinden* (« trouver ») donne *ik vond* au prétérit et son participe passé est *gevonden*. Les verbes *hebben* (« avoir ») et *zijn* (« être ») sont irréguliers. Ces deux verbes servent à l'expression périphrastique du parfait²⁵, avec le participe passé du verbe auxiliaire. Leur distribution est proche de celle de l'allemand (*haben, sein*) ou du français (*avoir, être*)²⁶ : *ik heb je gisteren gezien* (« je t'ai vu hier. ») ; *hij is gevallen* (« il est tombé. »).

Ce système relativement complexe s'est considérablement simplifié en afrikaans, qui a réduit la flexion verbale à deux formes. Ainsi le paradigme du verbe *werk* (« travailler ») est limité à cette forme de base *werk* et au participe passé *gewerk*. Les verbes forts ont disparu, et il ne subsiste que très peu d'irrégularités. La forme de base est utilisée aussi bien dans les structures finies que pour l'équivalent de l'infinitif, comme le montre le verbe *bly*²⁷ (« rester ») dans ces deux exemples : *hoe lank gaan u in Bloemfontein bly?* (« combien de temps allez-vous rester à B. ? ») ; *ek bly net twee dae* (« je reste juste deux jours »)²⁸. Le verbe afrikaans a perdu toute trace d'accord. Ce syncrétisme contraste avec le néerlandais, dont l'afrikaans s'est nettement éloigné sur ce point, ce qui fait que le « nouveau monde » linguistique se démarque ici un peu plus nettement de l'ancien !

L'afrikaans a neutralisé l'opposition néerlandaise entre prétérit et parfait, en généralisant l'emploi de ce dernier, dont les valeurs recouvrent celles du prétérit et du parfait néerlandais. Le renvoi au

²⁴ Par exemple, « je » se dit *ek*, dérivé du néerlandais *ik*.

²⁵ Pour un événement repéré comme antérieur au moment de l'énonciation, on a concurrence entre le prétérit et le présent du parfait. Le premier s'emploie pour une habitude passée, une valeur générique dans le passé, ou bien exprime une valeur narrative. Le présent du parfait dénote quant à lui l'accompli ou est employé pour une occurrence isolée de l'événement passé.

²⁶ Les verbes dénotant un déplacement, avec destination spécifiée ou sous-entendue, prennent *zijn*. Voir Shetter & Ham, *op. cit.*, p. 96-97.

²⁷ Précisons que le *y* se prononce /ɛi/ en afrikaans, et qu'il correspond au *ij* néerlandais, prononcé /ei/.

²⁸ Ces exemples sont empruntés à Bruce Donaldson, *Colloquial Afrikaans*, Routledge, New York & London, 2000, p. 34.

passé est donc toujours périphrastique²⁹. En outre, alors que le néerlandais a recours pour le parfait soit à *hebben*, soit à *zijn*, selon les verbes (voir *supra*), l'afrikaans a un seul auxiliaire du parfait, qui est la forme *het* (« avoir »), à mettre en relation avec les formes *hebt*, *heeft*, du néerlandais *hebben* (*hebt*, *heeft* > *het*). Cette forme *het* gouverne le participe passé du verbe : *ek het gewerk* (« j'ai travaillé »).

Les seuls verbes qui échappent au schéma flexionnel exposé plus haut sont *wees* (« être »), *hê* (« avoir ») et les verbes modaux³⁰. Le verbe *wees* (néerl. *zijn*) a en effet un infinitif : *wees* ; un présent³¹ : *is* ; un prétérit : *was* ; un participe passé : *gewees*. Le verbe *hê* (néerl. *hebben*) a un infinitif : *hê* ; un présent : *het* ; un participe passé : *gehad*.

L'expression du futur et du conditionnel avec le modal *sal* (prétérit *sou*) rappelle le néerlandais : *ek sal werk* (« je travaillerai ») ; *ek sou werk* (« je travaillerais »). Pour le renvoi à l'avenir, l'afrikaans dispose de moyens analogues à ceux du néerlandais. On a ainsi le présent du verbe, l'emploi de *sal*, et l'emploi de *gaan* (« aller ») : *ek gaan tennis speel* (« je vais jouer au tennis »).

Pour la voix passive, le néerlandais a recours à l'auxiliaire *worden* (cf. all. *werden*) et la préposition *door* introduit l'agent : *hij wordt door zijn vriend geholpen* (« il est aidé par son ami »)³². L'afrikaans a également une structure passive, avec un fonctionnement analogue, l'auxiliaire étant *word* (< néerl. *worden*) et la préposition *deur* (< néerl. *door*) : *die deur word deur hom oopgemaak* (« la porte est ouverte par lui »).

Comme l'allemand, le néerlandais possède des verbes à particule préfixée, avec deux classes : (i) les verbes à particule inséparable, comme *ondernemen* (« entreprendre ») ; (ii) les verbes à particule séparable, comme *aannemen* (« accepter »). Exemples³³ : *hij moet het geld aannemen* (« il doit accepter l'argent ») ; *ik neem geen geld van hem aan* (« je n'accepterai pas d'argent de lui »). Dans le second exemple, les deux éléments (*neem*, *aan*) sont séparés, avec le verbe en seconde position et la particule en fin de phrase.

Cette particularité typiquement germanique est partagée par l'afrikaans. Ainsi, le verbe *ontmoet* (« rencontrer »)³⁴ est constitué de la particule inséparable *ont-* et de la base verbale *moet*, tandis que le verbe *toemaak* (« fermer »)³⁵ est constitué de la particule séparable *toe* et de la base verbale *maak*. On a par exemple : *ek maak die deur toe* (« je ferme la porte ») ; *ek het die deur toegemaak* (« j'ai fermé la porte ») ; *maak die deur toe* (« ferme la porte »)³⁶.

²⁹ Notons que le « présent » historique est d'un emploi très fréquent.

³⁰ Il faut ajouter le cas du verbe *dink* (« penser »), qui a un participe passé régulier : *gedink*, mais aussi deux formes concurrentes irrégulières : *gedag*, *gedog*, ainsi que deux formes de prétérit : *dag*, *dog*, ce qui donne en tout cinq expressions de renvoi au passé. Ces expressions alternent librement, sauf pour la notion de « penser à quelqu'un » : dans ce cas, la structure régulière du parfait, *het gedink*, s'impose. Voir Bruce Donaldson, *Colloquial Afrikaans*, p. 83-84.

³¹ Les formes de présent et de prétérit de *wees* et de *hê* ne connaissent pas l'accord, tout comme pour les formes de base des autres verbes. On a donc, par exemple, *is* à toutes les personnes du présent de *wees*.

³² Voir G. Vannes, *Grammaire de base du néerlandais parlé et écrit*, A. De Boeck, Bruxelles, 1977, p. 109.

³³ Ces exemples sont empruntés à Shetter & Ham, *op. cit.*, p. 136.

³⁴ Cf. néerlandais *ontmoeten*.

³⁵ Cf. néerlandais *toemaken*.

³⁶ Exemples empruntés à Bruce Donaldson, *Colloquial Afrikaans*, p. 57.

L'ordre des mots

En néerlandais, comme en allemand, le verbe doit être placé en seconde position. La conséquence est que si la première position n'est pas occupée par le sujet, celui-ci doit suivre le verbe : *gistermiddag voelde ik me onwel* (« hier après-midi je ne me sentais pas bien »). Lorsqu'un verbe fini gouverne un verbe non fini, celui-ci est placé après ses propres compléments : *ze wil een huis kopen* (« elle veut acheter une maison »). Dans les subordonnées³⁷, le verbe fini ou la séquence verbale doit être en fin de proposition : *ik weet dat hij veel vrienden heeft* (« je sais qu'il a beaucoup d'amis »).

Cette complexité se retrouve en afrikaans, comme le montrent les exemples suivants³⁸ : *hulle gaan môre Suidkus* (« demain ils vont à South Coast ») ; *môre gaan hulle Suidkus*. (*id.*). On voit que dans le second exemple, la présence de l'adverbe entraîne le déplacement du sujet en position postverbale. Dans les exemples suivants, on a l'ordre auxiliaire + complément(s) + verbe : *jy moet my onmiddellik help* (« tu dois m'aider tout de suite ») ; *my pa sal my vanaand bel* (« mon père me réveillera ce soir »). Dans les subordonnées, le verbe est en position finale, comme en néerlandais : *kom huis toe sodra die fliek klaar is* (« rentre dès que le film sera fini »).

Il est clair que l'ordre des mots en afrikaans obéit aux règles générales en vigueur dans les langues germaniques et qu'aucune restructuration importante n'a eu lieu. De ce point de vue, on a donc bien ici une langue sans indice de créolisation : le « nouveau monde » sud-africain se distingue à cet égard des terres dont l'histoire – également tragique – a donné naissance à des langues incontestablement créoles.

La négation

Une des particularités grammaticales les plus intéressantes de l'afrikaans est son utilisation de la double négation, phénomène inconnu en néerlandais standard. Ce fait de syntaxe est trop complexe pour être examiné exhaustivement ici, aussi me contenterai-je de donner un simple aperçu du fonctionnement³⁹. Lorsque le prédicat est constitué du verbe, sans complément, la proposition négative requiert une seule occurrence de la négation *nie* (< néerl. *niet*) : *ek weet nie* (« je ne sais pas »). Toutefois, si la négation est autre que l'équivalent de « ne...pas » (par exemple : « rien »), la seconde négation (*nie*) est optionnelle : *hy weet niks (nie)* (« il ne sait rien »). Si le prédicat comprend le verbe et un objet pronominal, il n'y a pas de double négation : *ek ken hom nie* (« je ne le connais pas »). Dans les autres cas, par exemple un objet nominal (et non pronominal), la double négation est requise : *ek kyk nie televisie nie* (« je ne regarde pas la télévision »). Il en est de même dans l'exemple suivant, avec un adverbe : *jy praat nie duidelik nie* (« tu ne parles pas clairement »). Enfin, si la proposition

³⁷ Tous les exemples qui suivent sont empruntés à Shetter & Ham, *op. cit.*, p. 142-143. De même, les règles présentées ici sont inspirées de ces pages.

³⁸ Tous les exemples illustrant l'ordre des mots en afrikaans sont empruntés à Donaldson, *Colloquial Afrikaans*, p. 25, 26, 33, 62, 128, 129.

³⁹ Cet aperçu est inspiré de la description donnée par Donaldson, *Colloquial Afrikaans*, p. 69-71. Les exemples lui sont empruntés. Je me limite ici aux règles concernant la phrase simple.

comprend une combinaison verbale, avec par exemple un modal ou l'auxiliaire du parfait, il faut une double négation : *hy het nie gekom nie* (« il n'est pas venu »)

La réduplication

Parmi les particularités de l'afrikaans, notons aussi le procédé de réduplication⁴⁰ : *die kinders slaap twee-twee in 'n bed* (« les enfants dorment à deux dans un lit »). On peut même redoubler un verbe en fonction adverbiale : *hy het dit lag-lag gesê* (« il a dit cela en riant »).

La préposition *vir*

Cette préposition signifie « pour ». Elle est issue du néerlandais *voor*, mais elle a des emplois plus étendus. Elle est en effet fréquemment placée avant un objet direct ou indirect⁴¹ : *hy het laasjaar vir haar op 'n partytjie ontmoet* (« il l'a rencontrée à une réception l'an dernier ») ; *sê vir my waar bly jy?* (« dis-moi où tu vis ») ; *luister vir my!* (« écoute-moi »).

Néerlandais et afrikaans : bilan de la comparaison

Le lexique de l'afrikaans est dans sa très grande majorité de souche néerlandaise, et l'apport des langues locales est très faible. Sur le plan phonologique, la complexité du système de l'afrikaans n'a rien à envier au néerlandais. Sur le plan grammatical, le bilan doit être plus nuancé. Certains éléments vont dans le sens d'une dérive, c'est-à-dire un éloignement du type germanique, tandis que d'autres révéleraient plutôt que l'afrikaans reste une langue de type germanique. Il n'est d'ailleurs sans doute pas inutile de préciser qu'une dérive ne va pas forcément dans le sens d'une hypothèse créole.

En outre, avant d'avancer sur ce sujet, il faut aussi être clair sur la place du néerlandais lui-même dans le groupe germanique, du point de vue typologique. Si on le compare à son cousin allemand, le néerlandais se caractérise déjà par la réduction du système flexionnel dans le domaine nominal, avec la perte des déclinaisons, et l'affaiblissement du système du genre, alors que l'allemand a conservé quatre cas : nominatif, accusatif, génitif, datif, et trois genres : masculin, féminin, neutre. Certes, le néerlandais a toujours trois genres pour les pronoms personnels de 3^{ème} personne du singulier, mais la détermination nominale va dans le sens d'une réduction à deux genres : le genre commun et le neutre. Dans une telle perspective, l'afrikaans, en éliminant le genre pour le nom, ne fait rien d'autre que pousser plus loin une tendance déjà à l'œuvre en néerlandais.

Les principaux éléments qui vont dans le sens d'une dérive, et par conséquent d'un « nouveau monde » linguistique, sont les suivants :

- la réduction considérable de la flexion verbale, avec la perte des accords et la perte du prétérit, compensée par une extension de l'emploi du parfait, ainsi que la perte de l'infinitif ;
- la disparition des classes de verbes forts et la régularisation quasi totale des paradigmes verbaux ;

⁴⁰ Voir Donaldson, *Colloquial Afrikaans*, p. 152-153. Les exemples lui sont empruntés.

⁴¹ Voir Donaldson, *op. cit.*, p. 66-67. Les exemples lui sont empruntés.

- la formation du parfait avec un seul auxiliaire ;
- la double négation ;
- la reduplication ;
- les emplois spéciaux de *vir*.

Sur le premier point, on peut observer que la perte du prétérit et l'extension du parfait caractérisent d'autres parlers germaniques, tels que l'allemand de Pennsylvanie⁴², qui est comme l'afrikaans un parler périphérique, mais certainement pas un créole.

Enfin, l'existence du passif de type néerlandais, le comportement morphosyntaxique des verbes à particule séparable, la syntaxe de la phrase complexe et les règles régissant l'ordre des mots sont des caractéristiques totalement germaniques et relativement complexes.

En résumé, les données en faveur de la germanité de l'afrikaans surpassent nettement celles qui vont dans le sens d'une dérive.

Les origines de l'afrikaans

Certains postulent que l'afrikaans serait en fait un créole ou un semi-créole. Ainsi, pour Holm⁴³, la créolisation a dû jouer un rôle dans sa formation, mais le caractère partiel de cette créolisation signifierait que l'afrikaans serait un semi-créole⁴⁴. Selon ce créoliste, les éléments en faveur de cette thèse seraient la simplification de la morphologie et un certain nombre de constructions syntaxiques que l'on ne trouverait pas en néerlandais, mais qui seraient attestées dans les langues africaines et asiatiques avec lesquelles il y a eu contact. La réduction de la flexion verbale et les autres changements évoquant une créolisation auraient pour explication l'acquisition du néerlandais par des populations non européennes : populations khoi, esclaves, à quoi s'ajoute l'usage du malayo-portugais dans la colonie. C'est ainsi que vers la fin du XVIII^e siècle, les Afrikaners n'étaient plus capables de parler un néerlandais européen, et l'afrikaans était désormais devenu une langue distincte. Le frein à une créolisation complète aurait été le maintien du néerlandais standard comme langue officielle en usage dans les domaines du gouvernement, de l'éducation et de la religion⁴⁵. Cela expliquerait le faible nombre d'emprunts de traits aux langues en contact avec le néerlandais : la double négation, par exemple, sous l'influence d'un trait syntaxique du khoi.

Comme Holm⁴⁶ le reconnaît lui-même, le débat tourne autour de l'importance relative accordée aux forces externes et aux forces internes, les premières étant celles de la créolisation, due aux contacts, et les secondes étant déjà à l'œuvre dans la propre évolution du néerlandais au sein des langues germaniques de l'ouest européen.

⁴² Voir Silke Van Ness, "Pennsylvania German", in Ekkehard König & Johan van der Auwera (eds), *The Germanic Languages*, Routledge, New York & London, 1994, p. 420-438.

⁴³ John Holm, *Pidgins and Creoles*, Cambridge University Press, 1988, p. 338-352.

⁴⁴ L'idée d'une créolisation partielle remonterait au linguiste néerlandais Hesseling (1897).

⁴⁵ Holm, *op. cit.*, p. 343.

⁴⁶ Holm, *op. cit.*, p. 343-344.

L'hypothèse créole ou semi-créole s'oppose à la théorie selon laquelle c'est tout simplement du néerlandais dialectal qui est à l'origine de l'afrikaans⁴⁷. Dans les conditions socio-historiques de la colonisation, l'absence d'inhibitions et de pression normative aurait permis à la dynamique interne de favoriser certains type de changements, tels que la réduction de la flexion. Les conditions d'acquisition de la langue et le contexte auraient également accéléré les changements. L'apport des langues en contact avec le néerlandais aurait été limité aux emprunts lexicaux.

Conclusion

L'afrikaans a-t-il une origine créole ? semi-créole ? purement germanique ? Le réalisme impose de s'en tenir aux faits. Ces faits sont avant tout de nature linguistique, et nous les avons examinés. Même ceux qui favoriseraient le plus une piste externe, telle que la réduction de la flexion verbale, peuvent s'expliquer au moins en partie par une dynamique interne. En outre, la perte des flexions verbales a favorisé l'extension de l'emploi du parfait, autrement dit d'une structure auxiliée, ce qui va dans le sens d'une plus grande analyticit . Or le type analytique facilite la communication entre communautés linguistiques distinctes. Nous pouvons y voir une sorte de « conspiration », c'est-à-dire de convergence entre une dynamique interne qui va dans le prolongement de celle du néerlandais et les besoins de communication dans une situation coloniale de contact de langues.

Ne restent alors que quelques données qui pourraient avoir une origine externe : la reduplication, la double négation, les emplois de *vir*, principalement. Si l'on ajoute les origines essentiellement néerlandaises du lexique afrikaans, tout cela est bien maigre et ne plaide guère la cause de la piste externe. En bref, la dynamique interne l'emporte très largement sur les apports externes.

L'afrikaans est bien une langue néo-germanique, au sens où il est apparu à la fin du XVIII^e siècle, mais pas au sens où il représenterait un type nouveau. C'est une langue proche du prototype germanique. C'est d'abord le produit d'une évolution de dialectes néerlandais sur un territoire périphérique. Ce produit a été influencé par les langues autres que le néerlandais, mais faiblement. Par conséquent, si l'afrikaans relève bien de la notion de « nouveau monde », c'est davantage en tant que langue issue de la colonisation qu'en raison de son appartenance à un type linguistique qui serait radicalement différent du dialecte des premiers colons.

Sur le plan politique enfin, l'afrikaans doit désormais, depuis l'avènement de la démocratie et l'abolition de l'apartheid, tenir sa place dans une société multilingue, avec une reconnaissance égale des différentes langues, africaines et européennes. C'est le seul moyen de faire oublier les connotations et associations métonymiques entre l'afrikaans et la tragédie de la ségrégation et de la répression. C'est aussi le meilleur moyen de rappeler que le responsable des horreurs et de l'infamie ne peut pas être une langue, mais une partie, et une partie seulement, de ceux qui la parlent.

⁴⁷ Voir Paul T. Roberge, « Afrikaans: considering origins », in Rajend Mesthrie (ed.), *Language in South Africa*, Cambridge University Press, 2002, p. 79-103.